

Commune DE OSMERY

2024-0710-001

Délibération du conseil municipal

Date de convocation

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 OCTOBRE à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice :	16	<u>Etaient présents :</u>
Présents :	10	Alain DESJEAN, Emilie CHAUDRIN, de VAUMAS Marie, LAVEDRINE
Votants :	12	Gilles, LOTHELIER Philippe, NONET Claude-Henri, PHILIPPON Bertrand,
Pour :	12	GIGOT Gérard, BOUDOT Thérèse, , MOULON Nicole,
Contre :	0	
Abstention :	0	<u>Absents avec pouvoir :</u> GIGOT Catherine pouvoir à GIGOT Gérard, WUTHRICH Nicole pouvoir à Alain DESJEAN,

Absents Excusés : Olivier CLAVAUD, PHILIPPON Thierry, TESSIER Cécile, VIGOT Adrien,

A été nommé **secrétaire de séance** : LAVEDRINE Gilles

OUVERTURE DE LA
SEANCE à 19 h

Adhésion à la prestation pour l'aide au recrutement

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de passer une convention d'adhésion à la prestation pour l'aide au recrutement du CDG18 afin de parer au remplacement d'un fonctionnaire indisponible au niveau de l'administratif,

Cette adhésion permettra au CDG18 de s'occuper de gérer les candidatures et des procédures administratives
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

Devis pour la réparation du portail logements communaux

Monsieur le Maire informe qu'un locataire a dégradé le portail commun (place de l'Église) et qu'il a va faire appel à EURL CLAIN PHILIPPE pour la réparation,

Son devis s'élève à 363 euros,

Monsieur le Maire précise que cette facture sera réglée par la mairie et le remboursement sera demandé au locataire lors de son loyer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à accepter ce devis, à régler cette somme et à la redemander au locataire

Adhésion de la commune de Raymond au SMAEP de la région de Nérondes

Monsieur le Maire fait part de la demande d'adhésion de la commune de Raymond au SMAEP de la région de Nérondes,

Cette commune exploite actuellement son service d'eau potable en régie,

Par délibération de son conseil municipal du 29/5/2024, elle a demandé son intégration au sein du SMAEP de la région de Nérondes à compter du 01/01/2025

En conséquence, chaque membre doit se prononcer sur cette adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'adhésion de la commune de Raymond au SMAEP de la région de Nérondes, à compter du 01/01/2025

Location de salle pour le SIVOM Osmeray-Raymond

Monsieur le Maire fait part de la demande du SIVOM Osmeray-Raymond relative à sa participation financière concernant la salle des fêtes pour la restauration scolaire.

De ce fait, le maire propose la location de cette salle à titre gracieux à compter du 1^{er} janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la location de salle soit faite à titre gracieux à compter du 1^{er} janvier 2024 au SIVOM Osmeray-Raymond pour la restauration scolaire

Devis relatifs au changement de porte d'entrée logements communaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'effectuer le changement de porte d'entrée des logements communaux (4 et 6)

De ce fait, le maire propose les devis de :

EURL DELANGE pour un montant de 2720,04 € et pour un montant de 3450,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- le devis n° DE 240245 pour un montant de 2720.04 € pour les logements 4 et 6
 - le devis n° DE240040 pour un montant de 3450.34 € pour les logements Place de l'Eglise
- et autorise le Maire de signer les devis et de procéder aux travaux.

ACCEPTION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES PUBLIQUES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été nécessaire de nommer clairement les différentes voies communales et présente les noms choisis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte entièrement le tableau de classement des voies communales publiques.

DELIBERATION PORTANT VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur demande du Trésor Public.

En effet, il a été affecté 3 000 euros en provisions au BP 2024 mais après vérification du Trésor Public, il reste 2 dossiers à ajouter pour un total de 5 500 €.

De ce fait, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour abonder le compte comme suit, sachant que les crédits restants sont suffisamment conséquents :

Dépenses Fonctionnement 615228 – entretien réparation sur autres bâtiments

Prévu 30 000.00 € - 2 500 €

Dépenses Fonctionnement 6817 – dotat° aux dépréciat° des actifs circulants

Prévu 3 000.00 € + 2 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédit nécessaire à régler ces provisions.

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL POUR GESTION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à une augmentation de travail au titre de 2025 en raison des projets d'investissement à venir concernant la réfection de la mairie, de travaux divers communaux de grande ampleur, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial catégorie C à temps non complet à 17.5/35 à compter du 15 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste et autorise le Maire à signer tous les documents utiles.

CREATION D UNE RESERVE D EAU GAEC NONET

Monsieur le Maire laisse GAEC NONET de présenter aux membres du conseil, leur projet de création d'une réserve d'eau située sur leur terrain – Route de Lugny

(Monsieur NONET ne participe pas au vote et sort lors de la délibération)

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 11 voix POUR**, accepte le projet de la création d'une réserve d'eau par la GAEC NONET et autorise le maire à signer les documents et à faire suivre le dossier
PA 01817324A0001

VENTE PARCELLES PEUPLIERS ONF

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes 2025
- 2- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3- Pour les coupes inscrites, ce sera une vente sur pied

INFOS DIVERSES

- Travaux à LUGNY logement communal + chapelle et mur derrière la Mairie d'OSMERY
- Salle des fêtes : grillage pour clôturer 1 espace extérieur avec 2 portillons
- Composteur à compter du 1^{er} janvier 2025
- Prochain CM le mercredi 11 décembre 2024

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à :.....

LE MAIRE

Alain DESJEAN

LE SECRETAIRE

Gilles LAVEDRINE